



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-2006

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-2006**

commission principale :

objet : **Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 1ère programmation pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Conformément à la délibération n° 2016-1537 du 10 novembre 2016, la Métropole de Lyon a déposé auprès de l'État une demande de subvention globale au titre du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020. Depuis le 1er janvier 2017, elle est donc devenue le seul organisme intermédiaire gestionnaire de ces crédits pour l'ensemble du territoire métropolitain. Ce nouveau contexte de gestion du FSE est le fruit d'un processus partenarial qui a associé l'ensemble des acteurs de l'insertion durant toute l'année 2016 et, plus particulièrement, les 3 plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) présents sur la Métropole de Lyon : ALLIES, SOL et UNI-Est.

Cette volonté de la Métropole s'inscrit en cohérence avec les orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2015-2020 et, notamment, son 3° axe visant particulièrement à simplifier la gestion du FSE dans l'agglomération.

Concrètement, 3 changements majeurs sont proposés :

- la centralisation de toutes les demandes de subventions FSE auprès d'un seul organisme gestionnaire, permettant ainsi aux porteurs de ne déposer qu'un seul dossier de subvention pour l'ensemble du territoire,
- la sécurisation financière des porteurs de projet, avec le versement d'une avance de 50 % à la signature de la convention et d'un solde à la suite des contrôles des bilans (en année n+1),
- la mise en place d'une équipe de gestion unique au sein de la Métropole pour homogénéiser et fluidifier la gestion des dossiers.

La mise en place d'un accord cadre local, valant convention de coopération et de partenariat entre la Métropole et les PLIE, est venue compléter cette nouvelle architecture de gestion.

Il valorise, notamment, la plus-value qualitative apportée par les Communes du fait de leur connaissance des territoires et des cofinancements qu'elles apportent sur les différents projets.

Ce partenariat se matérialise au travers du travail collaboratif mis en place entre la Métropole et les PLIE, ces derniers participant activement à l'évaluation qualitative des projets proposés en réponse aux appels à projets. Cette évaluation fait l'objet d'échanges lors des différents comités locaux et de pilotage, auxquels les services de la Métropole sont associés.

Au total, ce sont plus de 24 M€ de FSE qui seront distribués sur le territoire jusqu'en 2020, dont 6,3 M€ pour la seule année 2017.

II - Objectifs

Pour cette première année de programmation unique, 5 appels à projets thématiques ont été ouverts du 12 décembre 2016 au 31 janvier 2017, et 97 demandes ont été reçues.

1°- Accompagnement socioprofessionnel

Les actions souhaitées recouvrent la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé permettant d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit, par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global. Cet accompagnement doit permettre de caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés.

41 demandes de subventions ont été reçues pour cet appel à projets.

2°- Actions de lever des freins à l'employabilité

Sont incluses toutes les actions permettant de lever les freins professionnels à l'emploi y compris pour les salariés en contrats aidés du secteur non marchand. Les actions de levée des freins sociaux à l'emploi entrent également dans cet appel à projets, notamment les mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des TIC), d'aide à la mobilité, de garde d'enfant, etc. dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

19 demandes de subventions ont été reçues pour cet appel à projets.

3°- Mise en activité professionnelle

Cet appel à projets adresse à la fois les périodes d'immersion, tutorat, etc. mais aussi la mise en activité au sein des structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique.

16 demandes de subventions ont été reçues pour cet appel à projets.

4°- Animation de programmes d'insertion

Cet appel à projets concerne exclusivement la Métropole et les PLIE et porte sur l'appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion et les autres cadres de coordination ad hoc permettant d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion, comme par exemple, le PMI'e.

4 demandes de subventions ont été reçues pour cet appel à projets.

5°- Relations avec les employeurs

Les actions financées doivent viser le rapprochement du monde de l'entreprise avec celui de l'insertion. Cela peut passer par plusieurs axes d'intervention : le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés, le soutien aux projets permettant l'intégration de publics très éloignés de l'emploi et favorisant la diffusion des démarches de développement durable des entreprises, l'accompagnement des projets favorisant les relations entre les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand, etc.

À noter que, compte tenu de la priorité donnée aux actions de ce type dans le cadre du PMI'e, cet appel à projets est ouvert de façon semi-permanente jusqu'au 30 septembre 2017. De futures demandes de subventions seront donc susceptibles d'être déposées dans le courant de l'année et programmées lors des prochains Conseils de la Métropole.

13 demandes de subventions ont été reçues pour cet appel à projets.

III - Synthèse de l'instruction des demandes

Conformément aux priorités définies conjointement avec les PLIE, les dossiers portant sur "l'accompagnement socioprofessionnel" et "l'animation de programmes d'insertion" ont été prioritaires dans le cadre du calendrier des instructions. Cependant, l'ensemble des dossiers a toutefois fait l'objet d'échanges avec les porteurs, et certains dossiers relevant des 3 autres appels à projets sont également proposés pour programmation à ce Conseil.

Au total, 55 dossiers sont finalisés, pour un montant total de 4 013 395,34 € de FSE proposé. Cela équivaut à une programmation de 65 % du montant pour 2017.

L'instruction des demandes de subventions FSE a appelé une analyse approfondie des dossiers. Elle a porté à la fois sur les aspects qualitatifs, mais aussi sur les aspects financiers. Concernant le premier point, l'association des PLIE au processus d'instruction a permis d'amener un appui sur le nombre prévisionnel de participants concernés par les opérations, sur la plus-value territoriale et plus largement sur l'opportunité de financer les projets. Quant au volet financier, il a porté sur la vérification de la cohérence des dépenses, la non surcompensation des services rendus, la capacité administrative et financière des porteurs à gérer des fonds européens et le respect des réglementations afférentes.

L'ensemble des dossiers a été soumis à un processus de validation partenarial, notamment au travers des différentes instances des PLIE (comités locaux, comités de pilotages et conseil d'administration). Les Communes ont ainsi pu participer directement à la finalisation des avis associés, inclus dans les rapports d'instructions finaux, eux-mêmes synthétisés dans le tableau de programmation annexé à cette délibération. Les services de la Métropole ont eux-mêmes participé à ces instances afin d'unifier les messages adressés aux différents porteurs de projets.

Il est précisé que les services de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'instance de gouvernance partenariale du FSE ont été consultés, et n'ont pas émis de remarques sur la programmation de ces opérations.

Les dossiers non instruits à ce jour seront proposés pour programmation à un prochain Conseil métropolitain.

Enfin, le FSE est un financement qui intervient en complément des autres subventions. À ce titre, la Métropole est tenue de ne pas dépasser un taux de cofinancement global des actions de 50 %. Pour l'année 2017, la première programmation prévoit un taux de cofinancement de 55,28 %. Ce dernier s'inscrit légèrement au-delà des limites imposées par la Commission européenne. Une attention particulière sera portée à la variation du taux de cofinancement lors de la 27ème programmation 2017 afin qu'il respecte les limites fixées par l'Union européenne.

IV - Programmation prévisionnelle

Sur la base des instructions finalisées à la date du présent Conseil, et conformément aux avis consultatifs émis par les différentes instances des PLIE et par les services de l'État, les opérations proposées pour financement par le FSE sont annexées à la présente délibération.

À noter qu'une opération a reçu un avis défavorable lors de la phase d'instruction, et n'est donc pas proposée pour programmation. Il s'agit de l'opération n° 201700747 portée par l'association SOLERYS et intitulée "Référence de parcours".

Le budget prévisionnel global des actions cofinancées par le FSE au titre de la première programmation de l'année 2017 s'élève à 7 259 586,49 €, dont 55,28 % seront financés par le FSE, soit 4 013 395,34 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, au titre du FSE, pour un montant total de 4 013 395,34 €, selon le détail proposé en annexe.

Une convention de subvention sera signée entre la Métropole et chaque porteur de projets, bénéficiaire d'un financement, selon le modèle-type approuvé par la délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord du Conseil pour examiner ce dossier selon la procédure d'urgence en application des articles L 3611-3 et L 3121-9 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Fonds social européen pour l'année 2017, pour un montant total de 4 013 395,34 € réparties selon le tableau de programmation annexé.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions selon le modèle type approuvé par la délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2017 et 2018 - fonction 051 - compte 6574 - opération n° 0P36O5164 pour un montant de 4 013 395,34 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.

.